

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Juin 2018

Diagnostic Assainissement collectif :

Le Maire informe l'assemblée que l'étude du schéma directeur pour l'assainissement collectif est terminée, le bureau d'étude C2EA vient de présenter le bilan.

- **Station du bourg** qui date de + de 30 ans (1985) qui est en bonne état mais problème avec le réseau qui est très ancien, abîmé, vétuste, et surtout la présence d'eau claire qui provienne de sources et qui vont se déverser dans la station. Si l'on arrive à enlever l'arrivée de ces eaux claires, on pourrait récupérer l'équivalent de 60 personnes pour le branchement sur la station du bourg. Un programme de travaux est proposé comprenant plusieurs tranches en fonction des priorités.

- **Station de Floret** : tout est ok, la norme est respectée, les eaux usées sont séparées des eaux pluviales.

Des travaux pourront être réalisés par les employés communaux.

Demande de reconnaissance en calamité et état de catastrophe naturel.

Le Maire informe l'Assemblée que suite aux violents épisodes climatiques qui se sont produits récemment et plus précisément le 25 mai ainsi que le 6 juin.

Un dossier a été constitué avec les Maires de Chavroches et Isserpent pour une demande de reconnaissance en calamité et de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture, Conseil Départemental, Direction Départementale des Territoires et Chambre d'Agriculture.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales 2018.

Le Maire informe les membres que le FPIC 2018 sera reconduit pour cette année, soit un montant de **3 479 €**, montant nettement inférieur à l'année précédente.

Mise en location de deux logements communaux.

Le logement situé au-dessus de la mairie est à louer à compter du 1^{er} Août, ainsi que le logement situé au rez de chaussée qui est libre.

Camping municipal – Contrat de concession de service public 2018.

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il avait reçu par délibération en date du 23/11/2017 tout pouvoir pour négocier et signer la convention 2018 sur la proposition faite par les membres.

Cette convention vient d'être signée avec le fermier, gérant du camping pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature.

Travaux réhabilitation église.

Le maire informe les membres que l'Ets Dagois avec l'Ets Charbonnier ont changé le poinçon, pièce maîtresse de l'édifice, support de la croix et du coq de l'église.

Contrat de dégraissage / nettoyage / désinfection des hottes et conduits de cuisine.

Le maire informe l'assemblée que la législation prévoit qu'il est obligatoire, chaque année de faire nettoyer, désinfecter la hotte et conduits de cuisine de la salle polyvalente et de la cantine scolaire.

Un devis a été demandé à l'entreprise GC2M qui s'élève à 297 € HT pour la cantine scolaire et 375 € HT pour la salle polyvalente. Les membres décident de solliciter une autre entreprise avant de prendre une décision définitive.

Demande d'accord définitif – Subvention Conseil Départemental.

Le maire rappelle au conseil que des demandes de subvention ont été déposées dans le cadre de :

- « soutien aux travaux sur le bâti » pour l'aménagement de la mairie et le l'agence postale, avait été déposée auprès du Conseil Départemental, de l'Etat au titre de la DETR 2018, et de la Poste, pour un montant de travaux de 104 400 € HT.
- « soutien travaux de voirie » pour un montant de 43 785,50 € HT avec un étalement sur deux années.
- « dispositif de solidarité départemental » pour des travaux concernant l'entretien du patrimoine et l'acquisition de matériels pour un montant de 10 636,76 € HT.

Nous avons reçu un accord de principe pour les trois demandes de subvention, à l'unanimité, les membres décident de faire réaliser les travaux et sollicitent l'accord définitif des subventions.

Contrat Emploi Compétences Pauline Meilheurat.

Le maire informe l'assemblée que le contrat CUI de Pauline Meilheurat chargée de la surveillance des enfants à la garderie du RPI et assistance aux enfants de la classe maternelle, devait se terminer le 5 Mai 2018. Avec l'aide la mission locale, ce contrat a pu être renouvelé en Contrat Emploi Compétences pour une période d'un an, soit jusqu'au 5 Mai 2019, avec le même durée hebdomadaire de 30 heures.

Ce contrat sera financé à hauteur de 40 % par l'État, pour 26 heures par semaine. En accord avec la Commune de Varennes sur Têche, il a été convenu que la part restant à charge à la commune de Trézelles, sera partagée à part égale entre les deux communes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Varennes sur Têche,

Participation rémunération ménage salles de classe – Varennes sur Têche.

Le maire rappelle à l'assemblée que le contrat d'Emeline Pelletier, recruté en contrat unique d'insertion s'est terminé le 24/03/2018, et qu'il n'a pas pu être renouvelé.

De ce fait, depuis le 01/04/2018 c'est Mme Rives Françoise, agent de service à l'école de Varennes sur Têche qui effectue le ménage des salles de classe de l'école.

En accord avec le Maire de Varennes sur Têche, il a été convenu que les dépenses liées à la rémunération de ces heures de ménage soient partagées à part égale entre les deux communes.

Les membres, à l'unanimité, autorisent le Maire à signer la convention établie par la Commune de Varennes sur Têche.

Subvention – Souvenir Français.

Le maire rappelle à l'assemblée qu'une exposition sur le centenaire de la Grande Guerre de 1914 – 1918 aura lieu à la salle polyvalente de Trézelles, du 20 au 28 Septembre 2018 organisée par l'Association « Souvenir Français » Comité de Vichy.

Les membres, à l'unanimité décident d'allouer une subvention de 200 € afin de soutenir l'association.